

N° :

INSTITUT DU CHAMP FREUDIEN
Section clinique de Strasbourg

SESSION 2010/2011
BULLETTIN D'INSCRIPTION

à retourner sans règlement au secrétariat de la Section clinique de Strasbourg :

UFORCA - Strasbourg - 4, rue du Général Ducrot - 67000 Strasbourg

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone(s) : _____

E-mail : _____

Profession : _____

Diplôme(s) : _____

Vous vous inscrivez dans une Section clinique pour la _____ fois.

Votre inscription est-elle : personnelle ?

prise en charge par une institution ?

(joindre lettre de celle-ci attestant son accord)

Coût pour les inscriptions à titre individuel : 320 € (160 € pour les étudiants de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi, avec justificatif)

Date : _____ Signature : _____

Pour les inscriptions prises en charge par une institution

Raison sociale de l'employeur : _____

Adresse : _____

Responsable de la formation permanente : _____

Téléphone : _____

Raison sociale de l'organisme payeur : _____
(si différent de l'employeur)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Une convention sera envoyée directement à votre institution avec le programme détaillé et les objectifs pédagogiques (qui peuvent également être obtenus sur simple demande).

Cette session est organisée dans le cadre des activités de l'association **UFORCA-Strasbourg** pour la formation permanente, enregistrée par la délégation régionale à la formation professionnelle.

Les inscriptions au titre de la formation permanente peuvent être imputées soit sur l'année 2010, soit sur l'année 2011.

Vous sollicitez la prise en charge au titre de l'année 2010 2011

Coût de la participation prise en charge par la formation permanente : 720 €

Veillez noter :

Si vous n'avez jamais participé aux activités de la Section clinique de Strasbourg, il vous sera proposé un rendez-vous avec un des enseignants au mois de septembre 2010. C'est seulement après cet entretien que vous recevrez une réponse à votre demande d'inscription. D'ici là, une fois renvoyé ce formulaire, vous n'avez aucune démarche à accomplir.

Ce formulaire doit impérativement être retourné avant le 15 septembre 2010.